

BM0847 / il y a dix années

[Carnet Européen](#)

Bonjour a tous & toutes,

Puisque suite au contrôle quinquénal les n° de modèle 4 ont changés je Doit refaire une demande de Carnet Européen or dans le formulaire PDF qu'il y a sur site du gouverneur de la Province du Hainaut il est indiqué pour la catégorie:

3. Catégorie: indiquer « CS » pour arme de chasse ou sport, « D » pour arme de défense et « G » pour arme de guerre

Quelqu'un aurait-t'il des infos ?

Car sur le nouveau Mod 4 il y est mentionné Motif : Tir Sportif

Merci d'avance

Bernard

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a dix années et a été effectuée par BM0847.

lagaffe / il y a dix années

[Re: Carnet Européen](#)

la catégorie armes de guerre n'existe plus en Belgique

c 'est donc a mon sens catégorie CS

probable des anciens formulaires

BM0847 / il y a dix années

[Re: Carnet Européen](#)

Salut Stephane,

Et Bien oui, c'est le seul document en ligne au HAINAUT , donc vais envoyer avec 'CS'.....

Amicalement

Bernard

lagaffe / il y a dix années

[Re: Carnet Européen](#)

vu que nos armes sont détenues a titre sportif ou chasse ,
vu que la catégorie armes de guerre n 'existe plus grâce a cette chère Laurette
et est remplacée par une catégorie semi auto ,en mod 4 !

un fal semi auto only , vu que full = prohibé , est donc considéré comme arme de sport
il est donc logique de considérer alors que pour la carte Européenne c 'est chasse & sport

d' ailleurs , comment pourrait on demander une autorisation pour quelque chose qui n' existe pas !

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a dix années et a été effectuée par lagaffe.

Leon5 / il y a dix années

[Re: Carnet Européen](#)

"Puisque suite au contrôle quinquénal les n° de modèle 4 ont changés..." écrit notre ami de Bernissart.

J'ai été contrôlé. Mes numéros de mod. 4 n'ont pas changé.

Il n'y a du reste aucune raison de les changer, à moins que les mod. 4 contrôlés dataient d'avant la nouvelle loi.

BM0847 / il y a dix années

[Re: Carnet Européen](#)

Bonsoir ,

NON.....ils dataient de 17-12-2008.....(contrôle 06-06-13) et j'ai reçu tout mon lot de nouveaux Mod 4 a la date du 22-10-13 soit 5 ans -1 mois.....

Comprend plus rien, d'autre jamais contrôle, d'autres payable a merci.....

Préfere payer et être tranquille.....

Cdlit

Bernard

BM0847 / il y a dix années

[Re: Carnet Européen](#)

Bonsoir,

Reçu réponse du Gouvernement Provincial = Mettre CS

Voir réponse :

Bonjour Monsieur,

vous pouvez indiquer dans la colonne adéquate "CS".

Ce qui est important, c'est de ne pas se tromper au niveau des colonnes "mécanisme", "canon" et "capacité".

Bonne journée,

Peut-être cela servira aux amis du FORUM.....

Amicalement

Bernard

p.fichaux / il y a dix années

[Re: Carnet Européen](#)

C'est plus B,C,D les catégories, nous aussi on vient de perdre le classement des dangereuses armes de guerre.

tite question tient mes vénérablesMauser 96 vienne de passer en D 2 chez nous donc libre et sans paperasse, j'aurais donc juste ma carte européenne pour venir chez vous bon ou pas ?? . Par moment je me perds dans ce joyeux foutoir de réglementation moderne et simplifié.

lagaffe / il y a dix années

[Re: Carnet Européen](#)

libre de paperasses en France ! Patrice ,
mais pour le sortir de France il doit être sur la CEAF

pour Bernard , c 'est bien ce que j' avais pensé , CS !

ce sera utile a des tas de tireurs , merci

p.fichaux / il y a dix années

[Re: Carnet Européen](#)

Ben pour l'instant il est en 1 ère ou model 4 chez vous donc avec détention et sur ma carte bien sur, je dois refaire ma paperasse pour avril donc dépôt de dossier pour janvier. Et je lz feris mettre sur ma carte si les D 2 sont accepté il a des moments je pers les pédales de la législation moderne et simplifié et

lagaffe / il y a dix années

[Re: Carnet Européen](#)

ben, comme les législations des différents pays européens différent quelque peu , ce qui est en vente libre dans une pays, ne l' es pas dans un autre ! .

et on veut faire l' Europe ! foutaises , piège a C* ns

p.fichaux / il y a dix années

[Re: Carnet Européen](#)

En Belgique sa eu était aussi en vente libre panoplie lzes tit Carl.G? Mosin Nagant.....chez nous les 96

aussi mais les , 98, Lebel, mousqueton Berthier en C déclaration.

L'europe devient une dictature avec tous leurs conneries de réglementation sur tout et n'importe koi du momentr que sa rapporte a quelqu'un. .

varmint700 / il y a neuf années

[Re: Carnet Européen](#)

Pas à me plaindre.....demande de renouvellement de mon carnet européen d' armes à feu, en plus ajoute de trois armes dessus...soit total de 11 armes.....

Demande envoyer le 07 Octobre, un petit mail de rappel le 12 Novembre, et reçu mes deux permis européen ce jour.....

un permis avec 10 armes dessus (le max) et un autre avec la 11 ème arme.....

Plus rapide que je le pensais.....tant mieux, mon ancien expirait fin Décembre 2014.....

.....

olivier1967 / il y a neuf années

[Re: Carnet Européen](#)

J'ai attendu 2 semaines pour recevoir le mien.

Tu va faire cacheter tes deux carnets à la préfecture de Lille maintenant?

Tu tires de nouveau à 200m ?le stand de Bully a-t'il effectué les travaux?

olivier1967 / il y a neuf années

[Re: Carnet Européen](#)

J'ai attendu 2 semaines pour recevoir le mien.

Tu va faire cacheter tes deux carnets à la préfecture de Lille maintenant?

Tu tires de nouveau à 200m ?le stand de Bully a-t'il effectué les travaux?

p.fichaux / il y a neuf années

[Re: Carnet Européen](#)

Koi 2 carnets en Belgique, et moi un seul négatif pour le 2.

varmint700 / il y a quatre années

[Re: Carnet Européen](#)

Peu t' on avoir une carte européenne d' arme à feu si nous n' avons plus de LTS mais sommes tireur récréatif....????

p.fichaux / il y a quatre années

[Re: Carnet Européen](#)

Ben la carte c'est l'administration qui la donne à tout demandeur, donc les enfileurs de mouches ou tireurs de casserole elle s'en bas les coucougnettes.

Lone Rider / il y a quatre années

[Re: Carnet Européen](#)

Effectivement, la carte est délivrée par la Province sur base des armes sous mod.4 ou mod.9.

Si on n'a plus que des mod.4, c'est pareil pour eux.

A noter aussi qu'on peut avoir plusieurs cartes, de façon à ce que l'ensemble de ses armes soit inscrit et qu'on puisse voyager avec n'importe quel joujou.

p.fichaux / il y a quatre années

[Re: Carnet Européen](#)

Bande de veinard chez nous une seule carte, pour une 2 è va chez pouche.

varmint700 / il y a quatre années

[Re: Carnet Européen](#)

Merci pour ces réponses réconfortantes.....c' est vrais que le questionnaire est déstabilisant car seulement deux options.....

je vais attendre mes nouveaux modèles 4 et tout envoyer , le questionnaire, copies de mes modèles 4 et avec copie de ma licence de tir française.....

car je suis aussi inscrit depuis plus de 6 ans dans un club français...

De toute façon, ma carte européenne actuelle me couvre encore jusque 2021 /05....donc intérêt à attendre les nouveaux modèles 4 pour mettre tout ça à jour.

Merci

Jean Claude.

p.fichaux / il y a quatre années

[Re: Carnet Européen](#)

Ben oublie pas le stampre de la S/P de Lens pour la validité du carnet en

des vrais casses burettes ses bureaucrates.

varmint700 / il y a quatre années

[Re: Carnet Européen](#)

Tu veux dire quoi par là Patrice.....je vais devoir aller à Lens....pas à Lille comme avant...???

Explique moi bien pour que je ne fasse pas de route inutile.....

olivier1967 / il y a quatre années

[Re: Carnet Européen](#)

Je pense que si tu es affilié à un club français, tu dois faire estampiller ton carnet.

BM0847 / il y a quatre années

[Re: Carnet Européen](#)

Bonsoir,

Depuis deux années, le carnet européens n'a plus à être cacheté par les autorités Française, , en effet j'ai pris RDV (3 ans au auparavant) à Valenciennes avec la responsable des armes, et elle m'a confirmé que c'était fini.....

Le Carnet européen + le MODELE 4 (j'ai pas dis Mod 9) original suffisait.....

De toute façon les OPJ vérifie que votre Modele 4 , même pas le carnet (j'en ai multes fois l'expérience).....

Amicalement

Bernard

p.fichaux / il y a quatre années

[Re: Carnet Européen](#)

Ha ! sa être fini , ben c'est bien un soucis de moins, c'est le club qui en principe fait validé le carnet à la S/P ou P du secteur.

varmint700 / il y a quatre années

[Re: Carnet Européen](#)

BM0847 écrivait:

> Bonsoir,
>
> Depuis deux années, le carnet européens n'a
> plus à être cacheté par les autorités
> Française, , en effet j'ai pris RDV (3 ans au
> auparavant) à Valenciennes avec la responsable des
> armes, et elle m'a confirmé que c'était
> fini.....
>
> Le Carnet européen + le MODELE 4 (j'ai pas dis
> Mod 9) original suffisait.....
>
> De toute façon les OPJ vérifie que votre Modele
> 4 , même pas le carnet (j'en ai multes fois
> l'expérience).....
>
> Amicalement

>

> Bernard

**Merci Bernard, ça me rassure.....devoir aller à Lille ou autre préfecture....pfff...je deviens vieux pour ça....
Je profite de l' occasion pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2020.**

Amicalement

Jean Claude
